



Université Concordia

ADDENDA N 1 ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES

Pavillon RA
Rénovation du gymnase

V/Réf. : 18-098

N/Réf. : 35-02300934.006-0100-HS-S-0100-00

Préparé par:

Patrick Guimond
Chargé de projet
Hygiène, santé et sécurité

1001 rue Sherbrooke Est, bureau 600 • Montréal (Québec) H2L 1L3 • 514.281.5151

REGISTRE DES ÉMISSIONS DES ADDENDAS	
DATE	DESCRIPTION DE LA MODIFICATION ET/OU DE L'ÉMISSION
2024-02-09	Émission de l'addenda n° 1

Ce document d'ingénierie est la propriété d'Englobe Corp. et est protégé par la loi. Il est destiné exclusivement aux fins qui y sont mentionnées. Toute reproduction ou adaptation, partielle ou totale, est strictement prohibée sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite d'Englobe Corp.

Les notes suivantes doivent être considérées par les soumissionnaires comme faisant partie intégrante du document d'appel d'offres. L'entrepreneur doit indiquer à l'endroit approprié de la formule de soumission qu'il a bien reçu le présent addenda et qu'il affirme que toutes les instructions y étant contenues ont été incorporées dans sa soumission.

Cet addenda fait partie intégrante des documents d'appel d'offres auxquels il se réfère, en les complétant, les modifiant ou en éliminant certains éléments.

1 Modification d'articles à la section 01 35 29 - Santé et sécurité sur le chantier - Hygiène du travail

– Modification au tableau de l'article 1.2

- Retrait des calorifuges sur la tuyauterie, contenant de l'amiante, situés au-dessous du plafond existant du gymnase.

Localisation	Description/Séquence des travaux	Dispositions à respecter par toutes les spécialités
Niveau 1		
Gymnase	Démolition complète du revêtement cimentaire sur lattis situé au plafond du gymnase	02 82 00 03
	Ragréage des murs en blocs de béton peints à la suite du retrait des équipements ou ancrages	02 83 12
	Unités de chauffage murales existantes à démolir	02 83 12
	Ragréage partiel de la dalle de béton du plancher existante	02 81 00
Gymnase (suite)	Retrait des calorifuges sur la tuyauterie et les conduits de ventilation, contenant de l'amiante, situés au-dessus du plafond existant du gymnase à démolir	02 82 00 03
	<u>Retrait des calorifuges sur la tuyauterie, contenant de l'amiante, situés au-dessous du plafond existant du gymnase</u>	<u>02 82 00 03</u>
	Ouvertures murales à faire pour le remplacement des fontaines	02 83 12
Local 1-522	Démolition complète du système de plafond suspendu en tuile acoustique	02 82 00 03
	Retrait des isolants calorifuges sur la tuyauterie dans l'entreplafond	02 82 00 03
	Retrait complet du flocage appliqué sur les poutres d'acier et les éclaboussures sur le pontage métallique dans l'entreplafond	02 82 00 03
	Seuil existant à démonter et conserver pour réinstallation future	C.T.1 à C.T.8
	Préparation de la surface de la dalle de béton du plancher pour l'installation du nouveau revêtement de plancher	02 81 00

Localisation	Description/Séquence des travaux	Dispositions à respecter par toutes les spécialités
Local 1-521	Démolition complète du revêtement cimentaire sur treillis métallique au plafond	02 82 00 03
	Retrait complet du flocage appliqué sur les poutres d'acier et les éclaboussures sur le pontage métallique dans l'entreplafond	02 82 00 03
	Ragréage des murs en blocs de béton peints	02 83 12
	Retrait du revêtement de plancher existant en tuiles de vinyle	02 82 00 03
	Retrait des isolants calorifuges sur la tuyauterie	02 82 00 03
	Seuil existant à démonter et conserver pour réinstallation future	CT.T.1 à C.T.8
Aréna	Démolition de l'accès vers le toit	C.T.1 à C.T.8
	Retrait d'une échelle fixe sur un mur de blocs de béton peints. Pas de ragréage prévu	
Sous-sol		
Toilettes des femmes (S1-504 et corridor S1-590)	Percements muraux pour l'ancrage de conduits en surfaces des murs en blocs de béton peints	C.T.1 à C.T.8
Salle télécom (S1-591)	Percements muraux et de la dalle de béton du plafond pour le passage de conduits vers le gymnase (voir la section 02 83 12 Plomb)	02 83 12
Extérieur		
Extérieur	Retrait des soffites en panneaux de fibro-ciment Les panneaux de fibre-ciment sont vissés en place. La portée consiste uniquement à dévisser les panneaux et les jeter	C.T.1 à C.T.8
Tout le bâtiment		
Tout le bâtiment	Tout percement (ancrage, fixation, trou, etc.) Enlèvement et installation de mobilier ou autre équipement électromécanique et sanitaire Travaux électriques, plomberie et mécanique (incluant le système de gicleur)	C.T.7
	Travaux de forage pour installation de système de gicleur	C.T.1 à C.T.5, C.T.7, C.T.8
	Mélange de mortier et autre agrégat Coupe de matériaux de construction avec outils électriques	C.T.1, 2 et 3

Localisation	Description/Séquence des travaux	Dispositions à respecter par toutes les spécialités
	Contrôle des poussières pour les travaux de construction	C.T.1, 2 et 3

2 Ajout d'un article à la section 02 82 00 03 - Travaux d'enlèvement d'amiante - Risque élevé

– Ajouter l'article 1.1.3.1.3

Enlèvement des isolants calorifuges en pâte cimentaire ou en carton ondulé ou gaufré recouvrant la tuyauterie et les conduits de ventilation, si découverts, situés au-dessous du plafond existant dans le gymnase. L'Entrepreneur doit considérer 16 interventions (1 intervention équivaut à 1 coude ou groupe de coudes de tuyauterie ou 1 m lin. d'isolant).

– Modifier l'article 1.1.3.1.2

Enlèvement des isolants calorifuges en pâte cimentaire ou en carton ondulé ou gaufré recouvrant la tuyauterie et les conduits de ventilation, si découverts, situés au-dessus du plafond existant dans le gymnase. L'Entrepreneur doit considérer 25 interventions (1 intervention équivaut à 1 coude ou groupe de coudes de tuyauterie ou 1 m lin. d'isolant).

FIN DE L'ADDENDA N° 1